

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
solidaire

**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature**  
**Direction de l'eau et de la biodiversité**

**Arrêté du 25 février 2019**

**portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national  
des Calanques**

NOR : TREL1900997A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire en date du 25 février 2019, sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Calanques à compter de la date de la signature du présent arrêté :

1° Au titre des neuf représentants de l'Etat

a) Sur proposition des ministres concernés :

– Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, représentant du ministre de l'intérieur ;

– Le commandant de la zone Terre Sud, représentant du ministre de la défense ;

b) Le préfet maritime de la Méditerranée ;

c) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

d) Le directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

e) Le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

f) Le directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

g) Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

h) Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2° Au titre des douze représentants des collectivités territoriales

a) Le maire de la commune de Marseille ;

b) Le maire de la commune de Cassis ;

c) Le maire de la commune de La Ciotat ;

d) Le maire de la commune de La Penne-sur-Huveaune, au titre des communes qui ont adhéré à la charte ;

e) Sur proposition du conseil municipal de la commune de Marseille ;

– Mme Laure-Agnès Caradec ;

– M. Didier Réault ;

f) Le président de la métropole Aix-Marseille Provence ;

g) Sur proposition de la métropole Aix-Marseille-Provence :

Mme Monique Cordier, titulaire ; Mme Danièle Garcia suppléante ;

h) Le président du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

i) Le président du conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

j) Sur proposition du conseil départemental des Bouches-du-Rhône :

– M. Bruno Genzana, titulaire ; Mme Sylvie Carrega, suppléante ;

– Mme Sabine Bernasconi, titulaire ; M. Maurice Rey, suppléant.

3° Au titre des vingt-neuf personnalités

a) Le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national ;

b) Sur proposition du préfet des Bouches-du-Rhône :

– M. Bruno Marques, personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales exercées dans le parc national ;

– M. Bernard Privat, personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales exercées dans le parc national ;

– M. Djamel Boukhenifra, représentant des pêcheurs professionnels ;

– M. Jean-Claude Izzo, représentant des pêcheurs professionnels ;

– Mme Sylvie Cottin, représentante de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence ;

– M. Olivier Santini, représentant de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ;

– Mme Servane Tarot, représentante d'associations de protection de l'environnement ;

– M. Benjamin Kabouche, représentant d'associations de protection de l'environnement ;

– Mme Catherine Piante, représentante d'associations de protection de l'environnement ;

– M. Bernard Amiel, personnalité compétente en matière de sports de nature ;

– M. Frédéric Di Meglio, personnalité compétente en matière de sports de nature ;

– M. Claude Fulconis, personnalité compétente en matière de sports de nature ;

– M. Bernard Hamel, personnalité compétente en matière de sports de nature ;

– M. Joseph Russo, représentant des pêcheurs amateurs ;

– M. André Bonnet, représentant des sociétés de chasse des communes concernées par le cœur du parc national ;

– M. Laurent de Buzonnière, représentant des propriétaires fonciers dans le cœur du parc national ;

– M. Pierre Yzombard, habitant du parc ;

– Mme Geneviève Canicave, représentante des associations de quartiers dans le parc national ;

– M. Jean-Marc Chapus, représentant des associations de quartiers dans le parc national ;

c) Personnalités à compétence nationale :

– Mme Armelle Jung, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ;

– M. Alexandre Gannier, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ;

– Mme Denise Bellan-Santini ;

– M. Pierre Aplin-court ;

– Mme Patricia Ricard ;

– Le directeur d'agence interdépartementale Bouches-du-Rhône – Vaucluse, sur proposition de l'Office national des forêts ;

– Le directeur du Conservatoire du littoral ;

– Le directeur de la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, sur proposition de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ;

– Le responsable de l'antenne de façade maritime Méditerranée, sur proposition de l'Agence française pour la biodiversité.

4° En qualité de représentant du personnel : Jean Patrick Durand, titulaire ; Fabien Revest, suppléant.